

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Villars

dossier n° DP08414525S0016

date de dépôt: 03/09/2025
demandeur: Monsieur REMICHE Nicolas
pour : Création d'un mur de soutènement pour séparer les deux parcelles.
Mise en place d'un portail coulissant à ras de la chaussée
adresse terrain: 400 Route des trecassats
84400 Villars

Affaire suivie par :
Magali POLGE

Monsieur REMICHE Nicolas
400 Route des trecassats
84400 Villars

Monsieur,

Conformément à l'article R 423.39 du code de l'urbanisme, les pièces complémentaires demandées dans le cadre de l'instruction de votre demande de déclaration préalable référencée ci-dessus n'ont pas été fournies dans le délai de 3 mois à compter de la date de réception du courrier de demande de pièces complémentaires (12/09/2025). En conséquence, la demande de déclaration préalable a fait l'objet d'un rejet tacite valant classement « sans suite ».

J'attire cependant votre attention sur le fait que cette mesure ne doit pas être interprétée comme un accord tacite sur le projet envisagé, étant précisé que si vos travaux étaient mis à exécution sans autorisation réglementaire de mes services, vous vous exposeriez à des poursuites pour infraction à la législation.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait, le 23/12/2025

Le maire

Sylvie PEREIRA

Transmis au Contrôle
de légalité le 23/12/2025

